



La maison de retraite vol mon grand pere

Par **Derevko**, le **31/10/2011** à **02:20**

Bonjour,rnrnNous avons placé depuis 2 ans notre grand père dans une maison de retraite.rnDepuis son etat s'est malheureusement dégradé et nous avons du le faire hospitalisé. Nous pensons qu'il ne lui reste malheureusement plus beaucoup de temps.rnLe problème qui se pose est le suivant :rnrnNous nous sommes rendus compte que la maison de retraite avais cesser de nous faire parvenir les relevé bancaire de mon grand pere, et qu'elle s'etait permis de verser une partie de son argent sur un compte dont ne nous connaissons pas la provenance, et qui n'a justement aucune utilité. Ce qui fais que tout les prelevements pour mon grand pere (telephone, canal+) sont rejeté puisque le compte n'est pas suffisamment alimenter. Hors il y avais cependant assez sur son compte pour prevoir ces depenses, et nous pensons que celui ci a ete voler par la tresoriere plus d'une fois.rnMon grand père saint d'esprit souhaiter donner procuration a ma mère, mais pour cela il aurais fallu que mon grand pere se deplace, mais il n'a plus la force. Et il est bien evident que le banquier (puisque pas assuré de son trajet) ne se déplacera pas. rnPar quels moyens peut on s'assurer que mon grand pere percoive bien son argent sans que celui soit voler en partis, afin que nous soyons surs qu'on n'abuse pas de sa faiblesse?rnAujourd'hui nous ne nous interessons pas a son capital, mais il est bien evident que nous ne pouvons laisser passer cette abus absolument inhumain.rnJ'espere que vous pourrez nous aidez.

Par **lilie671**, le **06/11/2013** à **10:49**

Bonjour,rnrnil m'arrive actuellement le même problème avec ma grand mère. je vais la mettre sous tutelle et demander à être tutrice c'est le seul moyen.